

Préavis municipal no 04-2017 – Comptes et Rapport de gestion 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes du 28 février 1956, du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et du Règlement du Conseil communal, la Municipalité soumet à votre approbation les comptes de l'année 2016.

Le budget de l'année 2016 a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 8 décembre 2015. Il présentait un total de charges de Fr. 5'536'517.65 et un total de revenus de Fr. 5'310'595.55, représentant un résultat déficitaire de Fr. 225'922.10. La marge d'autofinancement prévue s'élevait à Fr. 553'241.95.

Le 20 avril 2016, le Conseil communal a approuvé, par voie de préavis (N° 06-2016), une demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement d'un montant de Fr. 100'000.00 pour la rénovation de l'appartement du tenancier de l'Auberge. Cette somme devait être financée par la trésorerie communale et couverte par une reprise au fonds de réserve « Acquisition ou rénovation de biens immobiliers ».

En tenant compte de ce crédit complémentaire, le total des charges du budget s'élevait dès lors à **Fr. 5'636'517.65** et le total des revenus à **Fr. 5'410'595.55**, représentant un résultat déficitaire de **Fr. 225'922.10** et une marge d'autofinancement prévue à **Fr. 453'241.95**.

2. Compte de fonctionnement

Après les amortissements ainsi que les mouvements obligatoires et extraordinaires aux fonds de réserve, dont le détail figure sous point 5, les comptes de l'année 2016 bouclent avec un excédent de revenus de **Fr. 291'335.46**.

Par rapport au budget, les charges comptabilisées sont arrêtées à Fr. 5'172'471.90, soit une diminution de Fr. 464'045.75 (- 8.23 %). Quant aux revenus, ils s'élèvent finalement à Fr. 5'463'807.36 représentant une hausse de Fr. 53'211.81 (+ 0.98 %).

Comptes 2015	Budget 2016		Comptes 2016		Ecart	
Fr.	Fr.		Charges Fr.	Revenus Fr.	Fr.	%
		<u>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</u>				
4'865'413.58	5'636'517.65	Total des charges	5'172'471.90		- 464'045.75	- 8.23%
4'847'325.24	5'410'595.55	Total des revenus		5'463'807.36	53'211.81	+ 0.98%
18'088.34	225'922.10	Excédent de charges				
		Excédent de revenus		291'335.46	517'257.56	

Nous relevons ci-dessous quelques charges et revenus présentant des différences, à la hausse ou à la baisse, par rapport au budget :

Compte N°	Charges	Comptes 2016	Budget 2016
11.317	Réceptions et manifestations	Fr. 20'566.40	Fr. 33'500.00
11.352	Part aux frais du projet « fusion de communes »	Fr. 16'328.70	Fr. 0.00
18.351	Aides et subventions aux transports publics	Fr. 79'413.50	Fr. 89'000.00
22.322	Intérêts des dettes consolidées	Fr. 42'328.37	Fr. 58'000.00
22.380.2	Attribution au fonds de réserve Débiteurs douteux	Fr. 40'000.00	Fr. 0.00
31.380.01	Attribution au fonds de réserve des Assenges	Fr. 0.00	Fr. 517'500.00
32.318	Débardage et transport du bois	Fr. 43'661.15	Fr. 36'000.00
351.311	Frais d'exploitation de l'Auberge	Fr. 13'938.35	Fr. 3'500.00
351.318.1	Primes d'assurances et honoraires / Auberge	Fr. 19'908.25	Fr. 0.00
353.318.02	Nettoyage des bureaux, corridors et Bibliothèque	Fr. 6'527.85	Fr. 16'000.00
356.332	Pressoir – amortissements supplémentaires	Fr. 19'478.90	Fr. 0.00
356.380	Pressoir – attribution au fonds de réserve Acquisition ou rénovation de biens immobiliers	Fr. 189'999.00	Fr. 0.00
357.314	Entretien des bâtiments / Complexe Champ Carré	Fr. 35'810.30	Fr. 60'000.00
43.311	Matériel, machines et véhicules	Fr. 5'898.20	Fr. 19'000.00
43.314.1	Entretien du réseau routier	Fr. 200'956.55	Fr. 220'000.00
43.315	Entretien du matériel, des machines et des véhicules	Fr. 9'960.60	Fr. 20'000.00
51.352.1	Part aux frais de l'enseignement primaire	Fr. 472'502.55	Fr. 335'093.30
52.352	Part aux frais de l'enseignement secondaire	Fr. 147'657.05	Fr. 310'574.30
71.352.02	Accueil de jour des enfants	Fr. 119'135.35	Fr. 129'950.00
72.351.1	Part à la facture sociale cantonale – solde dû s/année précédente	Fr. 30'542.00	Fr. 0.00
81.314	Entretien du réseau d'eau	Fr. 6'055.15	Fr. 15'000.00
81.381	Attribution au fonds de réserve	Fr. 26'631.75	Fr. 10'220.45
	Totaux	Fr. 1'547'299.97	Fr. 1'873'338.05

Les principales fluctuations de charges par rapport au budget proviennent notamment de l'abandon du projet de rénovation du Pressoir/congélateur et de la vente de ce bâtiment, des coûts relatifs à l'Auberge du Chêne suite au changement de tenancier ainsi que des mouvements aux fonds de réserve pour les financements spéciaux (recettes affectées) et les Assenges. A ce sujet, la réalisation du terrain aux Assenges n'étant pas définitive, le produit de vente n'a pas pu être transféré dans ce fonds.

Compte N°	Revenus	Comptes 2016	Budget 2016
11.436	Remboursement de frais par des tiers	Fr. 19'635.90	Fr. 8'000.00
21.400.1	Impôt sur le revenu	Fr. 2'233'043.82	Fr. 2'150'000.00
21.400.2	Impôt sur la fortune	Fr. 229'791.21	Fr. 200'000.00
21.401.1	Impôt sur le bénéfice net	Fr. 63'127.10	Fr. 20'000.00
21.405	Impôt sur les successions et donations	Fr. 117'664.40	Fr. 0.00
21.409	Impôt récupéré après défalcatons	Fr. 16'337.48	Fr. 0.00
21.441	Impôt sur les gains immobiliers	Fr. 40'662.35	Fr. 30'000.00
22.452.1	Rembt du fonds de péréquation et couches thématiques – Solde de l'année précédente	Fr. 198'836.00	Fr. 150'000.00
31.424.1	Vente de terrain	Fr. 0.00	Fr. 517'500.00
32.435.1	Ventes de bois de feu, perches, copeaux et sapins de Noël	Fr. 85'509.90	Fr. 91'000.00
32.436	Travaux forestiers divers effectués pour des tiers	Fr. 690.00	Fr. 10'000.00
32.436.1	Indemnités reçues de la part des assurances	Fr. 7'959.55	Fr. 0.00
32.452	Travaux forestiers divers effectués pour les communes	Fr. 1'123.90	Fr. 25'000.00
32.465	Subventions diverses pour les forêts	Fr. 37'211.00	Fr. 28'000.00
356.424	Gains comptables sur vente Pressoir	Fr. 189'999.00	Fr. 0.00
3594.427	Location de la buvette	Fr. 9'550.00	Fr. 3'000.00
4550.481	Reprise au fonds de réserve Déchèterie	Fr. 0.00	Fr. 10'500.00
46.481	Prélèvement au fonds de réserve Epuraton	Fr. 6'592.65	Fr. 21'650.00
71.452	Accueil de jour des enfants – remboursement	Fr. 9'738.50	Fr. 0.00
	Totaux	Fr. 3'267'472.76	Fr. 3'264'650.00

Concernant les revenus, nous constatons que le rendement d'impôt n'a jamais atteint un tel niveau. En effet, à l'exception de l'impôt à la source, tous les impôts dont il est tenu compte pour le calcul de la valeur du point d'impôt sont plus élevés en 2016 qu'en 2015. Quant aux impôts dits conjoncturels, si les droits de mutation et les gains immobiliers sont inférieurs à ceux de l'année 2015, la différence est largement compensée par l'impôt sur les successions et les donations. Les revenus sont également influencés à la hausse par le décompte favorable de la péréquation de l'année 2015 ainsi que par la vente du bâtiment du Pressoir/congélateur. Par contre, les travaux effectués par le service forestier sont en baisse, un bûcheron démissionnaire n'ayant pas été remplacé. Enfin, la vente du terrain aux Assenges n'étant pas définitive, le produit de vente n'a pas été perçu.

3. Compte des investissements

Prévus pour un montant total de Fr. 1'370'000.00 au budget, les investissements se sont finalement élevés à la somme totale nette de Fr. 36'584.95. Cette différence provient du report en 2017 de l'agrandissement du hangar à copeaux et des mesures de protection contre les crues, de l'abandon de la rénovation du bâtiment du Pressoir/congélateur et de la vente de cet immeuble, du refus du préavis présenté au Conseil communal concernant l'équipement d'un espace sports-loisirs et de l'ajournement de la réfection de la façade nord-ouest du Château ainsi que de la pose d'un paratonnerre.

Comptes 2015	Budget 2016		Comptes 2016		Ecart	
			Dépenses Fr.	Recettes Fr.	Fr.	%
Fr.	Fr.	COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
527'812.40	1'370'000.00	Total des dépenses	36'585.95		- 1'333'414.05	- 97.32 %
25'564.00	0.00	Total des recettes		1.00	- 1.00	
502'248.40	1'370'000.00	Investissements nets	36'584.95		- 1'333'415.05	- 97.32 %

4. Marge d'autofinancement

Les dépenses et les recettes épurées (sans amortissements, ni mouvements aux fonds de réserve, ni imputations internes) se sont élevées respectivement à Fr. 4'577'498.92 et à Fr. 5'323'559.71, ce qui établit la marge d'autofinancement à **Fr. 746'060.79**. Le tableau ci-dessous démontre également la marge d'autofinancement en fonction du résultat des comptes, des amortissements et mouvements au fonds de réserve. Il précise également l'excédent d'autofinancement après couverture des investissements, soit Fr. 709'475.84, montant qui augmente d'autant la trésorerie communale. Cette somme ne tient toutefois pas compte des éventuels remboursements d'emprunts.

Comptes 2015	Budget 2016		Comptes 2016		Ecart	
			Charges Fr.	Revenus Fr.	Fr.	%
Fr.	Fr.	FINANCEMENT				
- 18'088.34	- 225'922.10	Reprise du résultat de fonctionnement		291'335.46	517'257.56	
298'743.05	279'593.60	Amortissements		299'072.50	19'478.90	
- 92'888.55	399'570.45	Mouvements sur les fonds de réserve		155'652.83	- 243'917.62	
187'766.16	453'241.95	Marge d'autofinancement		746'060.79	292'818.84	64.60 %
- 502'248.40	-1'370'000.00	Reprise des investissements nets		- 36'584.95	- 1'333'415.05	
- 314'482.24	- 916'758.05	Excédent (+) ou insuffisance (-) d'autofinancement pour couvrir les investissements		709'475.84	1'626'233.89	

5. Ecritures de boucllement

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose de comptabiliser les écritures de boucllement suivantes :

Amortissements budgétisés :

▪ Terrains de Mollens	Fr.	50'000.00
▪ Garderie	Fr.	26'034.05
▪ Parking de la Buvette	Fr.	7'800.00
▪ Chemins communaux et éclairage public à la Route du Stand et à la Route de la Prêle	Fr.	67'630.00
▪ Epuraton	Fr.	44'450.00
▪ Collecteur eaux claires et canal du Flon	Fr.	42'700.00
▪ Service des eaux : réfection de la conduite d'eau potable et défense incendie à la Route de la Prêle et liaison Village-Assenges	Fr.	<u>40'979.55</u>
Total	Fr.	279'593.60

Amortissements supplémentaires, non budgétisés :

▪ Pressoir / congélateur : amortissement des coûts du crédit d'étude pour la transformation du bâtiment	Fr.	<u>19'478.90</u>
Total	Fr.	19'478.90

Attributions aux fonds de réserve

▪ Attribution au fonds de réserve « Débiteurs douteux » après réévaluation par l'ACI des risques sur les arriérés d'impôts	Fr.	40'000.00
▪ Attribution au fonds de réserve « Acquisition ou rénovation de biens immobiliers » du gain sur la vente du bâtiment du Pressoir	Fr.	189'999.00
▪ Attribution au fonds de réserve « Déchèterie » du montant budgété à titre de renouvellement et rénovation des équipements	Fr.	4'000.00
▪ Attribution au fonds de réserve « Déchèterie » de l'excédent de revenus sur les taxes causales	Fr.	1'614.73
▪ Attribution au fonds de réserve « Eau » de l'excédent de recettes du dicastère du Service des eaux	Fr.	<u>26'631.75</u>
Total	Fr.	262'245.48

Prélèvements aux fonds de réserve

▪ Prélèvement au fonds de réserve « Acquisition ou rénovation de biens immobiliers », des coûts de rénovation de l'appartement de l'Auberge	Fr.	100'000.00
▪ Prélèvement au fonds de réserve « Epuration » de l'excédent de charges du dicastère du Réseau d'égouts et d'épuration	Fr.	<u>6'592.65</u>
Total	Fr.	106'592.65

Récapitulation :

▪ Excédent de revenus	Fr.	746'060.79
▪ Amortissements budgétisés	Fr.	- 279'593.60
▪ Amortissements supplémentaires	Fr.	- 19'478.90
▪ Attributions aux fonds de réserve	Fr.	- 262'245.48
▪ Prélèvements aux fonds de réserve	Fr.	<u>106'592.65</u>
Bénéfice viré à Capital	Fr.	<u>291'335.46</u>

6. Endettement

L'endettement moyen par habitant (emprunt à moyen et long terme) s'élève à Fr. 2'786.75 en 2016 (1'116 habitants) contre Fr. 2'914.95 en 2015 (1'124 habitants) et Fr. 3'088.60 en 2014 (1'104 habitants). Quant à l'endettement net (endettement total réduit des actifs disponibles), il s'élève à Fr. – 728.35 par habitant en 2016 (situation de fortune nette) contre Fr. – 91.95 en 2015 et Fr. - 378.45 en 2014.

7. Conclusion

Afin d'en faciliter la compréhension, des commentaires et explications détaillés figurent en regard des comptes.

Nous précisons également que l'approbation du présent préavis inclut les dépassements de crédit au compte de fonctionnement.

Dès lors, au vu du rapport de gestion, des comptes et des commentaires qui vous ont été soumis, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Pampigny

- vu le préavis no 04-2017 du 13 avril 2017 sur les comptes communaux et le rapport de gestion 2016,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter les comptes et le bilan de l'année 2016 ainsi que le rapport de gestion,
- d'en donner décharge à la Municipalité ainsi qu'à la boursière communale.

Au nom de la municipalité

le syndic

la secrétaire

E. Vuilleumier

B. Moser

Adopté en séance de Municipalité du 18 avril 2017